

Le responsable de salle et du terrain (Police de terrain)

Missions

La mission essentielle du responsable de salle et du terrain consiste à mettre en place un dispositif global permettant de garantir le bon déroulement d'une rencontre officielle au sein de l'installation sportive

- Aires dédiées au jeu et aux divers acteurs
- Espaces publics

Identification du responsable

Cette fonction est assurée, sous l'autorité du Président, par un **licencié du club désigné pour recevoir l'organisation de la rencontre concernée.**

Il est porté sur la feuille de match et ne peut remplir strictement que cette fonction.

Il se met en contact avec les équipes participantes (joueurs et encadrement), délégué, arbitres et officiels, dès leur arrivée afin d'être reconnu.

Il accompagne les personnes citées ci-dessus jusqu'à leur départ.

Objectifs

- Assurer l'adéquation des équipements en relation avec les exigences de la compétition considérée au bénéfice des acteurs
- Garantir la sécurité de ces mêmes acteurs pendant la durée de la rencontre et des périodes adjacentes
- Veiller au confort des spectateurs
- Disposer des prestations permettant de répondre à des incidents en matière de santé et/ou de sécurité survenant durant la rencontre

Répertoire des tâches

- Conduire en amont du match les opérations nécessaires au bon déroulement (aménagements des équipements, disponibilité des prestations et des prestataires de service)
- Accueillir et organiser le séjour des équipes au sein de l'installation
- Accueillir, accompagner le délégué, les officiels et les arbitres depuis leur arrivée jusqu'à leur départ de l'installation (à leur demande jusqu'aux véhicules)
- Garantir la sécurité du terrain par une présence constante à proximité
- Favoriser la réalisation des tâches des arbitres et des officiels